

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 12 septembre 2022

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Michel SCHWARTZ

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

M. Jacques SCHWARTZ

Mme Alexa FORNARA

Mme Catherine RUPPEL

M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER

Mme Anne-Lucie DANJEAN

Mme Pauline HAMRAOUI

Ont donné procuration :

M. Elisabeth BRAESCH à M. le maire,

M. Francis BONZON à M. Frédéric PANKUTZ,

Mme Liliane HUSSER à M. Raymond HUSSER,

M. Mehdi BAUER à Mme Pauline HAMRAOUI,

M. Stéphane FRANCK à Mme Anne-Lucie DANJEAN

Absents excusés non représentés :

M. Frédéric PANKUTZ

Secrétaire de séance :

Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Compromis de vente et convention de servitude de passage et de tréfonds avec TDF
3. Convention avec la commune de Metzeral
4. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
5. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 8 juillet 2022.

Point 2 – Compromis de vente et convention de servitude de passage et de tréfonds avec TDF

Rapporteur : M. le maire

Le développement de la couverture en téléphonie mobile est un élément fondamental de l'aménagement numérique du territoire. Depuis de nombreuses années, la commune souffre d'une couverture de qualité médiocre, notamment dans la partie ouest de l'agglomération.

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif visant à améliorer de manière significative la couverture de zones dans lesquelles un besoin d'aménagement numérique du territoire est nécessaire, TDF (Télédiffusion de France) souhaite acquérir un terrain d'environ 160 m² afin d'y édifier une station radioélectrique composée d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

Le terrain est situé dans le prolongement du chemin dit Kirchenweg, sur une parcelle appartenant à la commune.

Il est proposé de conclure une promesse de vente d'un terrain à détacher de la parcelle cadastrée section 43 n°18 au prix de 15.000 €.

La réitération de la vente interviendra par acte authentique dans un délai de 12 mois. TDF dispose cependant d'une clause de dédit de 6 mois à compter de la signature de la promesse de vente moyennant le paiement d'une somme de 750 €.

Par ailleurs, pour permettre à TDF d'accéder à la parcelle et de réaliser les travaux nécessaires à la mise en place de l'équipement envisagé en aérien comme en sous-sol, il lui est concédé un droit de passage et de tréfonds.

La mise en service est prévue pour l'été 2023.

Mme Anne-Lucie DANJEAN propose de reformuler la clause de dédit du compromis de vente de sorte qu'il s'agisse d'un dépôt de garantie qui restera acquis à la commune en cas de dédit de TDF et qui sera ensuite déduit des 15.000 € en cas de confirmation de la vente. Elle propose également de supprimer la clause par laquelle le vendeur s'oblige à toutes les garanties de droit et de fait.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE

- le projet de compromis de vente tel que présenté en annexe concernant la vente d'un terrain de 160 m² issu de la parcelle cadastrée section 43 n°18 au prix de 15.000 € avec les modifications susmentionnées ;
- le projet de convention de servitude et de tréfonds tels que présenté en annexe

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à signer le compromis de vente et la convention de servitude et de tréfonds ;
- M. le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Point 3 – Convention avec la commune de Metzeral

Rapporteur : M. le maire

Mme Denise BUHL, attachée territoriale à la commune d'Andolsheim, a sollicité un détachement de droit pour occuper une fonction élective à la commune de Metzeral.

Pendant la durée de son détachement, Mme Denise BUHL :

- est placée hors de son cadre d'emplois d'origine, aucune rémunération ne lui sera versée ;
- continue à bénéficier, dans ce cadre d'emplois, de ses droits à l'avancement et à la retraite ;
- reste affiliée à son régime de retraite (CNRACL) ; les retenues et les contributions calculées sur le traitement soumis à retenue pour pension afférent au grade d'origine sont versées à la CNRACL par la commune d'Andolsheim ; la commune de Metzeral est redevable envers la commune d'Andolsheim des retenues et contributions ainsi versées ;
- La commune d'Andolsheim est exonérée du paiement de la contribution patronale CNRACL ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à signer la convention entre la commune de Metzeral et la commune d'Andolsheim

Point 4 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

M. Raymond HUSSER informe que la commission s'est réunie les 11 juillet, 1^{er} et 16 août 2022. Elle a examiné 2 permis de construire, 19 déclarations préalables, 6 certificats d'urbanisme d'information et 4 déclarations d'intention d'aliéner.

Commission travaux et bâtiments :

Complexe sportif :

- Les marchés de travaux ont été attribués et le plan de retrait de désamiantage a été lancé. Le début des travaux est prévu fin septembre-début octobre. Le montant total des travaux s'élève à 1 688 660,87 € HT, pour une estimation en juin 2022 de 1 543 845,90€ HT ;
- GRDF a procédé au démantèlement du réseau de gaz des vestiaires et de la maison des associations.

Autres travaux :

- Remplacement des chauffe-eau du bâtiment des artisans et du périscolaire pour un montant de 2292,32 € par l'entreprise Labeaune ;
- L'entreprise SagaLab a procédé à la vérification des installations sportives et de loisirs pour un montant de 471,00 € HT.

L'accord-cadre concernant les achats d'énergie dans le cadre du groupement collectif du Ried a retenu les candidatures de TOTALENERGIES et ALSEN ; la consultation pour les marchés subséquents a été reportée en raison de la flambée des prix de l'énergie.

Commission des affaires rurales :

M. HUSSER informe que la vente de bois aura lieu le 5 novembre prochain ; le lieu reste à définir. Il est probable que la demande sera forte.

Il fait également savoir que la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin propose à nouveau le programme îlot diversiT. L'objectif est de contribuer à améliorer l'habitat de la faune de plaine par la plantation de haies. Il se renseignera sur la question de savoir si la commune peut être éligible ce projet cette année encore.

Commission vie scolaire et périscolaire :

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Mme Elisabeth HIBOU, directrice de l'école maternelle, qui succède à Mme Anne FRIEH, a pris ses fonctions. Les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu les 7 et 8 octobre prochains. La commission a prévu également une réunion d'échanges le 3 octobre prochain avec les directrices des écoles ainsi que la présidente et la directrice du périscolaire.

Le périscolaire organisera le 26 novembre et le 18 décembre 2022 un évènement autour de la coupe du monde de football.

Commission Communication :

Le prochain Andolsheim.com sera distribué dans les foyers à partir de cette semaine.

Commission jeunesse et sport :

La commission des jeunes s'est réunie la semaine dernière. Le premier projet évoqué est l'organisation d'une soirée d'halloween.

Commission des affaires culturelles :

La soirée apéro-concert suivie de la projection de la rétrospective de la journée citoyenne puis du film « Envole-moi » a rapporté 480 € au profit du CCAS. Une centaine de personnes ont assisté à la projection cinématographique mais très peu de personnes au concert du groupe Café Musical. Le maire félicite la commission pour cette organisation. La prochaine soirée cinéma aura lieu le 26 août 2023.

La commission organisera une exposition itinérante d'œuvres d'art à la salle des fêtes les 21 et 22 octobre prochains. La visite de l'exposition sera réservée aux classes de CM1 et CM2 le vendredi et le samedi, elle sera ouverte au grand public.

Commission environnement, développement durable :

Il est proposé une journée et demie de travail pour l'entretien de la mare pédagogique :

- Vendredi après-midi le 7 octobre 2022
- Samedi le 8 octobre 2022.

Commission embellissement et cadre de vie :

Le jury du concours des maisons fleuries est passé dans la commune le 18 août.

Commission voirie circulation et accessibilité :

- La dernière tranche des travaux de la RD45 a eu lieu fin juillet ;
- La société GEOLOCAL a effectué un travail de détection dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des réseaux enterrés pour un montant de 7 764 € TTC.

Commission de la sécurité civile :

M. le maire annonce que l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du conseil municipal sauf si le maire a délégué à un élu les questions de sécurité civile. Mme Pascale HERRGOTT en sa qualité d'adjointe au maire en charge des questions de sécurité civile par arrêté du maire du 25 mai 2020, est désignée pour devenir la personne référente en matière d'incendie et de secours.

Il est relevé, par ailleurs, que le séisme du 10 septembre a été fortement ressenti dans la commune.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

Le corps enregistre le recrutement de deux nouveaux membres à compter du 12 septembre : MM. Gauthier MICHAUD et Arnaud REBERT.

Rivières de Haute Alsace :

MM. Michel SCHWARTZ et Raymond HUSSER ont participé le 6 septembre 2022 à une réunion concernant le recours gracieux engagé par le syndicat à l'encontre du PGRI (plan de gestion des risques inondation) Rhin-Meuse

2022-2027. M. Michel SCHWARTZ sur la question de savoir quel impact aura pour les communes et plus particulièrement pour Andolsheim la nouvelle règle d'inconstructibilité à l'arrière les digues.

Territoire d'Énergie Alsace :

M. le maire informe les élus que le rapport d'activité 2021 approuvé par le comité syndical 14 juin 2022 a été mis à la disposition des élus ; on peut le trouver également sur le site www.te.alsace .

Point 5 - Divers

M. le maire indique que le 30 août dernier, la municipalité a organisé une petite réception pour mettre à l'honneur les sportifs méritants de la commune.

Mme HAMRAOUI souhaiterait savoir s'il était possible d'organiser un atelier d'entretien et de réparation de vélo mis en place par Colmar Agglomération dans le cadre des ateliers zéro déchets, comme cela s'est fait récemment à Fortschwihr. La question sera posée au service concerné.

La séance est levée à 21h43.



Le maire,

Christian REBERT